

Ministry of Education

438 University Avenue, 5th Floor
Toronto ON M7A 2A5

Ministère de l'Éducation

438, avenue University, 5^e étage
Toronto (Ontario) M7A 2A5

2021 : B21

Date : 8 octobre 2021

Note de service

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers des
administrations scolaires
Cadres supérieurs de l'administration des affaires

Expéditrice : Nancy Naylor
Sous-ministre

Objet : Accès amélioré des élèves aux produits menstruels gratuits
dans les écoles de l'Ontario

Je vous écris aujourd'hui pour vous renseigner sur une initiative qui permettra d'accroître l'accès des élèves aux produits menstruels gratuits dans les écoles de l'Ontario. Des élèves et des conseils scolaires ont fait part au ministère de l'Éducation des difficultés rencontrées par les élèves qui n'ont pas les moyens de se procurer des produits menstruels. Ils ont également souligné l'incidence que peut avoir cette situation sur la santé, l'hygiène, la participation scolaire et le bien-être socioaffectif des élèves.

Grâce à cette initiative, le ministère fournira à l'ensemble des conseils scolaires, des administrations scolaires et des consortiums un approvisionnement initial des produits menstruels à fournir gratuitement aux élèves des écoles prioritaires.

A. NOUVELLE INITIATIVE POUR SOUTENIR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'HYGIÈNE FÉMININE

Le ministère a accepté un don de Shoppers Drug Mart Incorporated qui servira à fournir six millions de produits menstruels chaque année, sur une période de trois ans, à compter de l'année scolaire 2021-2022. En outre, 1 200 distributeurs de produits seront fournis pour faciliter la distribution de produits menstruels dans les écoles.

Chaque conseil scolaire, administration scolaire et consortium recevra un approvisionnement de produits menstruels pour les années 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024, ainsi qu'un approvisionnement unique de distributeurs de produits (en 2021-2022). La répartition de produits menstruels entre les conseils scolaires repose

sur les données sur l'inscription d'élèves de sexe féminin âgées de 13 à 18 ans en 2019-2020. Ces données proviennent du Système d'information scolaire de l'Ontario (SISOn). La répartition des 1 200 distributeurs de produits dans l'ensemble des conseils scolaires a été établie en fonction du nombre d'écoles secondaires (en 2019-2020) par conseil.

La répartition des produits pour chaque conseil scolaire, administration scolaire et consortium pour l'année 2021-2022 figure à l'**annexe A**.

Reconnaissant que de nombreux conseils scolaires de l'Ontario ont lancé leurs propres programmes d'équité en matière d'hygiène féminine, nous encourageons les conseils scolaires, les administrations scolaires et les consortiums à continuer de lutter contre la pauvreté à cet égard en complétant cet approvisionnement dans la mesure du possible. Nous tenons également à souligner que cette initiative ne vise pas à remplacer entièrement les approvisionnements existants des produits menstruels actuellement offerts dans les écoles à ce stade.

B. ASPECTS DE LA MISE EN ŒUVRE

Il revient à chaque conseil scolaire, administration scolaire et consortium de déterminer la démarche qui convient le mieux pour distribuer ces produits menstruels gratuits à leurs élèves. Les facteurs suivants doivent être pris en compte lors de la mise en œuvre :

- Cet approvisionnement des produits menstruels gratuits est destiné à être distribué au cours de l'année scolaire (10 mois);
- Il revient aux conseils scolaires, qui connaissent les besoins locaux, de déterminer les écoles secondaires prioritaires (et peut-être les écoles élémentaires et intermédiaires) qui recevront des produits menstruels gratuits dans le cadre de cette initiative; Le ministère encourage les conseils scolaires à tenir compte des commentaires des élèves, en particulier en ce qui concerne les intérêts et les points de vue des élèves, à l'égard de la distribution des produits menstruels;
- Le ministère encourage les conseils scolaires à assurer un accès sans obstacle aux produits menstruels pour les élèves et à protéger leur vie privée concernant la fourniture et l'élimination des produits menstruels;
- Les conseils scolaires pourraient vouloir élaborer des plans d'urgence pour la distribution des produits menstruels en cas de restrictions sanitaires éventuelles liées à la COVID-19.

C. FORMATION ET SENSIBILISATION

Le programme-cadre d'éducation physique et santé de la 1^{re} à la 8^e année comprend un apprentissage obligatoire sur les menstruations. Les conseils scolaires, les administrations scolaires et les consortiums sont invités à proposer au personnel

enseignant d'inclure des discussions sur la santé et l'équité en matière d'hygiène féminine dans le cadre de ces leçons et d'autres leçons, le cas échéant.

D. SPÉCIFICATIONS RELATIVES AU PRODUIT

Produits menstruels

Dans le cadre de cette initiative, les conseils scolaires recevront des boîtes de serviettes de qualité commerciale fabriquées par Kimberly Clark ou Proctor & Gamble. Le nombre de serviettes fournies et le nombre de caisses/boîtes à livrer à chaque conseil scolaire sont indiqués à l'**annexe A**.

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements sur le produit :

Approvisionnement des serviettes en 2021-2022 aux conseils scolaires, aux administrations scolaires (conseils isolés) et aux consortiums		
Fabricant	Marque et nom du produit	Détails
Kimberly Clark	U by Kotex U by Kotex CleanWear Serviettes ultra minces avec ailes, régulières, non parfumées	18 ou 36 serviettes par boîte Serviettes emballées individuellement
Proctor & Gamble	Always Serviettes ultra minces avec ailes, régulières, taille 1 Non parfumées	62 serviettes par boîte Serviettes emballées individuellement

Remarque : Ce tableau présente la gamme de produits offerte pour l'année scolaire 2021-2022 seulement; les produits et les fabricants peuvent différer en 2022-2023 et en 2023-2024.

Distributeurs de produits

Dans le cadre de cette initiative, des distributeurs de conception « universelle » seront fournis pour qu'ils puissent contenir et distribuer des serviettes de différents fabricants. Les distributeurs de produits sont également dotés des caractéristiques suivantes :

- Construction en acier inoxydable (dimensions : 16 po de hauteur x 4 ½ po de profondeur x 5 po de largeur);

- Distribution du produit par gravité;
- Contenu : environ 50 serviettes à pleine capacité;
- Charnières sur la partie inférieure pour que l'on puisse les décoller du mur pour les remplir;
- Fente de visualisation pour vérifier les besoins de réapprovisionnement;
- Couvercle verrouillable;
- Exigences d'installation : quatre vis.

Chaque conseil scolaire gèrera les coûts associés à l'installation de ces distributeurs de produits. Après l'installation, les distributeurs de produits deviendront la propriété du conseil, qui sera responsable de leur entretien, de leur remplacement et de leur réparation dans les écoles. Cette initiative n'empêchera pas les conseils scolaires de continuer à utiliser les distributeurs des serviettes acquis en dehors de ce programme.

E. LIVRAISON DES PRODUITS

Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs livrera des caisses/boîtes des serviettes et des distributeurs à l'emplacement désigné par chaque conseil scolaire. Les livraisons sont prévues pour décembre 2021. Bien qu'une livraison unique soit prévue pour chaque emplacement, les distributeurs de produits pourraient être livrés ultérieurement, selon la disponibilité. Les conseils scolaires devront informer le MSGSC de leur lieu de livraison préféré à l'adresse : [**SCO.cse@ontario.ca**](mailto:SCO.cse@ontario.ca).

F. ASPECTS LIÉS À LA RESPONSABILITÉ ET À LA PRODUCTION DE RAPPORTS

Les dons de distributeurs de produits et des produits menstruels doivent être traités comme un financement en nature dans le cadre du Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP) (c.-à-d. pas comme des transactions en espèces). Toutes les règles comptables des subventions normales au titre du FPP seront donc applicables. Des directives détaillées sur les exigences en matière de rapports seront communiquées aux conseils scolaires, aux administrations scolaires et aux consortiums dans le cadre des directives accompagnant les Prévisions révisées 2021-2022 qui seront publiées à l'automne 2021.

Au printemps 2022, le ministère sollicitera les commentaires des conseils scolaires sur la mise en œuvre de cette initiative. Le personnel est invité à indiquer le nombre d'écoles recevant des produits menstruels gratuits, la démarche de distribution dans les écoles, les tendances de la demande, la sélection et la quantité de produits, ainsi que tout commentaire concernant les besoins des élèves qui sont satisfaits ou non satisfaits afin d'éclairer cette discussion future.

G. PROCHAINES ÉTAPES

Le ministère de l'Éducation fournira sous peu des renseignements sur l'exécution des ententes de paiement de transfert. Les conseils scolaires seront contactés pour la livraison des distributeurs et des produits menstruels dans les semaines à venir. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Dianne Persaud, chef, Direction de la santé et de la sécurité dans les écoles, à l'adresse : Dianne.Persaud@ontario.ca.

Je vous remercie de votre engagement continu envers les élèves de l'Ontario. Ce programme constitue une étape importante dans la lutte contre la pauvreté en matière d'hygiène féminine dans les écoles de l'Ontario et fait partie de l'engagement du ministère visant à aider tous les enfants et les jeunes de l'Ontario à réussir et à mener une vie sécuritaire, saine et productive.

Cordialement,

Original signé par

Nancy Naylor
Sous-ministre

Pièce jointe : Annexe A – Répartitions des produits dans les conseils scolaires, les administrations scolaires et les consortiums.

- c.c. Directrice générale, Association des conseils scolaires des écoles publiques de l'Ontario (ACÉPO)
Directeur général, Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques (AFOCSC)
Directeur général, Ontario Catholic School Trustees' Association (OCSTA)
Directeur général, Ontario Public School Boards' Association (OPSBA)
Directeur général, Conseil ontarien des directions de l'éducation (CODE)
Secrétaire, le Conseil ontarien des directions de l'éducation de langue française (CODELF)
Directeur général et secrétaire-trésorier, Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens (AEFO)
Secrétaire général, Ontario English Catholic Teachers Association (OECTA)
Secrétaire générale, Fédération des enseignantes et des enseignants de l'élémentaire de l'Ontario (FEEO)
Secrétaire général, Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario (FEESO)
Président, Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO)
Président, Alliance des travailleuses et travailleurs en éducation de l'Ontario (ATEO)

Présidente du CSCSO, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)
Coordonnatrice, Syndicat canadien de la fonction publique – Ontario (SCFP-ON)
Directeur général, Association des directions et directions adjointes des écoles franco-ontariennes (ADFO)
Directeur général, Catholic Principals' Council of Ontario (CPCO)
Directrice générale, Ontario Principals' Council (OPC)
Chef de la Direction, Ontario Student Trustees' Association – l'Association des élèves conseillers et conseillères de l'Ontario (OSTA-AECO)
Coordonnatrice, Regroupement des élèves conseillers francophones de l'Ontario (RECFO)